

DECISION DU PRESIDENT N° DECPR_2023_019

Printemps du Livre 2023 – Tarifs appliqués au bar Théâtre de Thalie

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la décision n° DECTDM_19_020 du 14 mars 2019, portant création d'une régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Vu la décision n° DECTDM_21_036 du 28 juin 2021, portant modification de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Vu la décision n° DECTDM_22_0013 du 24 mars 2022, portant modification de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Vu l'arrêté n° ATDMAD_19_015 du 15 mars 2019, portant nomination du régisseur de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour la manifestation culturelle « Le Printemps du Livre » qui se déroule du 24 au 26 mars 2023 inclus,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Les tarifs des consommations appliqués du 24 au 26 mars 2023 dans le cadre de la manifestation « Le Printemps du Livre » organisée par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, sont les suivants :

LIBELLE	Tarif HT 2023	Base TVA 5,5%	Base TVA 10%	Base TVA 20%	Montant TVA 5,5%	Montant TVA 10%	Montant TVA 20%	Tarifs TTC 2023
BOISSONS CHAUDES								
Café / Décaféiné	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Thé / Infusion / Grand café	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
Chocolat	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
BOISSONS NON ALCOOLISEES								
Eau de source 50 cl	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Limonade 25 cl	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Jus de fruits 25 cl	2,27 €		2,27 €			0,23 €		2,50 €
Sodas	2,73 €		2,73 €			0,27 €		3,00 €
Supplément sirop	0,45 €		0,45 €			0,05 €		0,50 €
BIERES / CIDRES								
Panaché	2,08 €			2,08 €			0,42 €	2,50 €
Monaco	2,08 €			2,08 €			0,42 €	2,50 €
Bières 25 cl	2,08 €			2,08 €			0,42 €	2,50 €
VINS								
Verre blanc / rouge	2,50 €			2,50 €			0,50 €	3,00 €
Bouteille blanc / rouge 75 cl	12,50 €			12,50 €			2,50 €	15,00 €
Mousseux (la bouteille)	16,67 €			16,67 €			3,33 €	20,00 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 085-200070233-20230309-DECPR_2023_019-AR

SLO

LIBELLE	Tarif HT 2023	Base TVA 5,5%	Base TVA 10%	Base TVA 20%	Montant TVA 5,5%	Montant TVA 10%	Montant TVA 20%	Tarifs TTC 2023
PÂTISSERIES / VIENNOISERIES								
Viennoiserie	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Tranche de brioche	0,91 €		0,91 €			0,09 €		1,00 €
Brioche 500 g	4,74 €	4,74 €			0,26 €			5,00 €
SNACKS								
Snacks salés	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
Confiseries	0,83 €			0,83 €			0,17 €	1,00 €
Sucette	0,42 €			0,42 €			0,08 €	0,50 €
PRODUITS NON ALIMENTAIRES								
Gobelet réutilisable	0,83 €			0,83 €			0,17 €	1,00 €
Sac tissu Printemps du Livre	1,67 €			1,67 €			0,33 €	2,00 €
Spectacle d'ouverture	4,74 €	4,74 €			0,26 €			5,00 €

ARTICLE 2

Le régisseur, le mandataire suppléant et les mandataires de la régie bar Théâtre de Thalie sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 10/03/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*